

Département
AISNEArrondissement
SOISSONSCanton
VILLERS COTTERETSCommune
RETHEUIL

Nombres de Conseillers :

En exercice : 09

Présents : 08

Pouvoirs : 01

Votants : 09

Date de la convocation
13/06/2019

Séance du
20-06-2019

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le Jeudi 20 Juin à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent SIODMAK, Maire de Retheuil, en suite de la convocation en date du 13 Juin 2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : les Conseillers Municipaux, MM. Picoré Eric, Jean-Pierre Thomas, Jean-Jacques Bimont, Jean Rébérot, Denis Caner, Jean-Danick Fontaine, Daniel Louvet

Absents excusés :

Pascal Fouquet a donné pouvoir à Vincent SIODMAK

Absents :

Le conseil a choisi pour secrétaire Eric PICORE.

ORDRE DU JOUR :

- Compte-rendu du conseil communautaire de la CCRV du 29/03/2019 et 24/05/2019
- Délibérations à prendre :
 - Demande subvention DETR
 - CCRV groupement de commandes
- Hommage aux Frères BOURDON
- Circulation PL RD 973
- Achat matériel
- Elagage des rues de la commune
- Travaux passage de la fibre
- Avancement PLUI
- Projet columbariums
- Demande de subventions
- Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour :

- délibération à prendre :
 - attribution des travaux déplacement du réseau eau potable Rue du Sautoir suite au marché-public
 - Décision modificative
 - Acceptation Fonds de concours CCRV travaux enfouissement des réseaux Rues du Bois et de Tabary
 - Problème buses bouchées (fonds de la Marquette)
 - Terrain Mr DUPUIS
 - Demande pose d'un miroir
 - Tableau église
 - Problème eaux usées

[1. Compte rendu du Conseil Communautaire de la CCRV du 29/03/2019 et 24/05/2019](#)

Mr Le Maire expose le résumé du Conseil Communautaire de la CCRV du 29/03/2019 et 24/05/2019

[2. Délibération 2019-06-01 Demande subvention DETR MATERIEL](#)

Le maire informe qu'il a pour projet de faire l'acquisition de matériel :

| | |
|--------------------------------|--------------|
| RAMPES DE CHARGEMENT ALUMINIUM | 806.40 € TTC |
| SOUFFLEUR STHIL BR550 | 652.50 € TTC |
| Total | 1 458.90 € |

Monsieur le maire rappelle aux élus qu'il va demander une subvention dans le cadre de la DETR de 45% pour le financement, soit :

| | Montant TTC | Montant HT | subvention DETR 45% | reste charge communale HT |
|------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|---------------------------|
| RAMPES DE CHARGEMENT | 806.40 € | 672.00 € | 302.40 € | 369.60 € |
| SOUFFLEUR STIHL BR550 | 652.50 € | 543.75 € | 244.68 € | 299.07 € |
| TOTAL | 1 458.90 € | 1 215.75 € | 547.08 € | 668.67 € |

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de ce matériel et sollicite une subvention au titre de la DETR de 45 % soit 547.08 €.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal soit 668.67 € HT.

3. Délibération 2019-06-02 Approbation groupement de commande

Le maire informe que la CCRV nous propose d'adhérer à la mutualisation et groupements de commandes pour certains travaux. Le maire propose d'adhérer aux travaux suivants :

- Nids de poule
- gravillonnage
- Sel de déneigement

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ces travaux

4. Délibération 2019-06-03 attribution des travaux de déplacement du réseau eau potable Rue du Sautoir suite au marché public

Le Maire informe que suite au marché public concernant le déplacement du réseau eau potable Rue du Sautoir, l'ouverture des plis a été faite par la société SECT, Maître d'œuvre, soit :

| | |
|------------------------------|-------------|
| VEOLIA (Beauvais 60) | 40 497.00 € |
| SET (Haubourdin 59) | 42 350.80 € |
| DEGAUCHY (Cannectancourt 60) | 49 673.00 € |
| BARRIQUAND (Compiègne 60) | 52 852.50 € |
| RVM (Epaux-Bezu 02) | 59 486.50 € |
| EUROVIA (Laon 02) | 62 855.72 € |

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité décide de retenir la société VEOLIA pour un montant de 40 497.00 €

5. Délibération 2019-06-04 Décision modificative DM 2019-02

Afin de procéder à l'annulation du titre N° 4 de 2017 concernant la redevance d'occupation du domaine public avec Orange, nous devons alimenter les comptes suivants :

| O/R | articles | Chapitre | Nature | montant |
|-----|----------|----------|--------------------|----------|
| D | 673 | | Titres annulés | + 427.00 |
| D | 022 | | Dépenses imprévues | - 47.00 |
| R | 7478 | | Autres organismes | + 380.00 |

Le maire propose les virements ci-dessus :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **accepte à l'unanimité la décision modificative n° 2 du budget commune.**

6. Délibération 2019-06-05 Acceptation fonds de concours CCRV travaux enfouissement des réseaux rues du Bois et de Tabary

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de fonds de concours a été faite à la Communauté de Communes de Retz en Valois dans le cadre de :

Travaux d'enfouissement des réseaux Rues du Bois et Tabary

Le Conseil Communautaire, réuni le 14 Juin 2019, a émis un avis favorable à la demande de fonds de concours par délibération n° 62B/19

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

ACCEPTE le fonds de concours d'un montant de **8 000.00€** accordé par la Communauté de Communes de Retz en Valois pour : **Travaux d'enfouissement des réseaux Rues du Bois et Tabary**

7. Hommage aux Frères BOURDON

Suite à la donation des Frères BOURDON de tous leurs biens, le Maire propose de donner leur nom à la place du village.

Monsieur Le Maire a fait un devis d'une plaque et d'un poteau :

| | |
|---|--------------|
| « Place des Frères BOURDON, bienfaiteurs 2019 » | |
| coût de cette plaque et du poteau | 2100.00 € HT |

L'inauguration de cette plaque se fera le Samedi 14 Septembre 2019 si impossibilité une autre date sera retenue

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité l'achat de cette plaque en mémoire des Frères BOURDON

8 – Circulation PL RD 973

Monsieur le Maire informe qu'un article est paru dans la lettre du Maire Rural concernant la traversée des camions dans les communes rurales.

La cour administrative d'appel de Nantes a donné raison au maire de Mortrée (Orne) qui a pris un arrêté en 2016 pour interdire le transit des poids lourds de plus de 7.5 tonnes sur la départementale traversant la commune.

Mr Le Maire propose de voir avec Mr Nicolas FRICOTEAUX, Président du Conseil Départemental de l'Aisne, pour lui suggérer cet arrêté. Mais il préférerait que ce soit lui qui prenne la décision d'interdire la circulation de camions de plus de 7t5 sur la départementale 973.

Vu les problèmes de non-respect de la circulation sur la départementale 973, le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition de panneaux « attention à nos enfants » pour que les usagers prennent conscience du danger à cause de l'école à proximité

9. Elagage des Rues de la commune

Le Maire informe qu'après plusieurs messages transmis par voix de « l'info aux habitants », les abords des propriétés sur la voie publique ne sont toujours pas entretenus.

Monsieur Le Maire a fait faire un devis par l'Entreprise BELB'ELAG

- Dégagement des voiries communales
 - Rue de la Rouillie
 - Rue de Tabary
 - Rue du Bois (en partie)
 - Rue du Château (en partie)
 - Chemin du Fond Huet (en partie)
- | | |
|--------|-----------------------------------|
| Soit : | 1.330 ml x 6.00 € = 7 980.00 € HT |
|--------|-----------------------------------|
- Taille de gabarit de la Haie extérieure
 - 1 Rue de Crépy-En-Valois
- | | |
|------|---------------|
| Soit | 4 800.00 € HT |
|------|---------------|

Les habitants concernés qui ne feront pas leur propriété devront payer 6 € HT du ml

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre un arrêté municipal dans ce sens

Le Maire informe que suite à l'interdiction des produits phytosanitaires sur la voirie, il serait bon de demander aux habitants qu'ils doivent entretenir les trottoirs attenants à leur propriété. Sachant que les employés communaux ne peuvent pas faire face au nettoyage de toute la commune vu son étendue.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas prendre d'arrêté municipal

10. Travaux passage de la fibre

Le Maire indique que les travaux concernant le passage de la fibre vont commencer le 1^{er} Juillet 2019 sur notre commune

11. Avancement du PLUI

Le Maire informe que le PLUI sera présenté au conseil communautaire du 28 Juin 2019 pour validation. Prochaine étape : Enquête publique

12. Projet Columbarium

Le Maire propose des devis concernant le projet de columbarium, soit :
Société MUNIER à Lerrain (88)

| | | |
|-------------|--|-----------------|
| Projet N° 1 | - Jardin du souvenir - banc - Columbarium 8 cases Dendérah Accueil | 11 294.06 € TTC |
| Projet N° 2 | - Jardin du souvenir - banc - Columbarium 8 cases Floracube | 11 925.53 € TTC |
| Projet N° 3 | - Jardin du souvenir - banc - Columbarium 6 cases Alizée | 12 762.47 € TTC |
| Projet N° 4 | - banc - Columbarium 8 cases Floralinea | 12 830.27 € TTC |

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet n° 3 Columbarium

Pour un montant de 12 762.47 € et demande à Mr Le Maire de voir s'il y a des possibles subventions

13. Demande de subvention

Le Maire informe qu'il a reçu diverses demandes de subvention :
Chambre des métiers et de l'artisanat
ADMR

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de donner une subvention à l'ADMR comme chaque année 250 €

14. Problème buses bouchées, Fonds de la Marquette

Les buses des fossés dans le fonds de la Marquette sont bouchées par les coulées de boue.
Le Conseil Municipal demande de faire un devis pour les déboucher et refaire les fossés avec une mini pelle.

15. Terrain Mr Dupuis

Le Conseil Municipal décide de faire une dernière proposition à Mr Dupuis :
Pose de buses dans le fossé à la charge de la commune et prix d'achat du terrain 1000.00 €

16. Demande de pose de miroir

Monsieur Le Maire a reçu une demande de Mme BELVAL :
suite à la pose de panneaux brise-vue de ses voisins, Mme Belval demande la pose d'un miroir pour pouvoir sortir de chez elle

Le Conseil Municipal à l'unanimité refuse la pose de ce miroir

17. Tableau représentant l'église

Un peintre nous a laissé une toile représentant l'église de Retheuil. Au prix de 300.00 €
Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas acheter ce tableau

18. Problème eaux usées Rue de la Rouillie

Le Maire informe qu'il va falloir trouver une solution au problème de rejets des eaux usées de Mme Leblanc.
Le Conseil Municipal a décidé qu'il faudrait qu'elle mette en conformité son assainissement individuel. Sachant que la CCRV met en place une aide pour la mise en conformité des assainissements individuels

19. Questions diverses

- Le Maire informe que nous avons reçu un rappel du Préfet de la Région Hauts-de-France concernant l'interdiction de brûlage des déchets verts qui est très polluant. La contravention peut aller jusqu'à 450 €

- Le Maire informe qu'il a eu un problème au cimetière avec une famille concernant l'emprise au sol des fleurs autour d'une sépulture. Il a demandé à cette famille de respecter le règlement des cimetières. IL est toléré de déposer une jardinière devant mais limité car nous devons respecter le passage dans les allées. Toutes plantations, en dehors de la concession, sont interdites.

- Comme chaque année, nous avons reçu les recommandations de la Santé Publique France concernant les risques liés aux fortes chaleurs et à la canicule

- Tapage nocturne : à plusieurs reprises Monsieur Le Maire a été interpellé par des administrés concernant les aboiements des chiens tard le soir. IL faut savoir que c'est considéré comme du tapage nocturne

- Fauchage des voies communautaires. La CCRV a pris la charge des voies communautaires. Le fauchage est prévu en 3 phases. Mais certaines Rues dans le village devraient être entretenues plus régulièrement et nettoyées lors de coulées de boue pendant les épisodes orageux.

Le Conseil Municipal décide que les employés communaux fassent l'entretien hors des passages de fauchage de la CCRV

- Le Conseil départemental de l'Aisne nous a fait parvenir le montant de la cotisation APV 2019

Soit 861.13 €

- L'AMF nous a envoyé un appel concernant la restauration de la Cathédrale Notre Dame de Paris dans le cadre de la collecte nationale ouverte par la Fondation Patrimoine

Refus du Conseil Municipal à l'unanimité

- Le SDIS nous a communiqué le nombre d'interventions des sapeurs-pompiers au 1^{er} trimestre 2019

| | |
|----------------------------|---|
| Incendie | 1 |
| Accident de la circulation | 0 |
| Secours à la personne | 3 |
| Opérations diverses | 0 |

- Monsieur Eric PICORE demande si la mairie peut lui vendre la petite parcelle devant chez lui Etant donné qu'il y a un candélabre dessus, celle-ci doit rester dans le domaine public.

- La posture Vigipirate est reconduite pour l'été du 7 Mai 2019 jusqu'au 18 Octobre 2019 sauf évènement particulier

- Le Conseil Départemental de l'Aisne a lancé une campagne de prévention pour lutter contre le moustique-tigre dans l'Aisne

- Rappel manifestations :

13 Juillet 2019 bal gratuit à partir de 22h00 à minuit feu d'artifice

14 Juillet 2019 Méchoui à partir de 12h00 salle des fêtes 25 € par personne.

Maintenu si 50 inscrits minimum

- ONF maintien ou fin du service public en 2022. L'ONF demande le soutien des maires

- Nids de poule 2019 nous n'en n'avons pas

- Nouveaux horaire sous-préfecture : uniquement sur rendez-vous pour les collectivités

- En 2020, les défibrillateurs seront obligatoires dans les bâtiments recevant du public et dans les écoles. Pour le moment nos écoles ne rentrent pas dans les critères.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h00

*Le Maire, le secrétaire, Les Conseillers Municipaux,
Fait le 20 Juin 2019*